

AVIS PUBLIC



ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 26 novembre 2025 le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

RÉSOLUTION CA25 30 11 0314 SUR LE PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-164

« Projet particulier visant à autoriser l'agrandissement et l'occupation, aux fins de l'usage « lieu de culte », du bâtiment situé au 11630, boulevard Rivière-des-Prairies, abrogeant et remplaçant la résolution numéro CA20 30 11 0341 du projet particulier numéro PP-134 ».

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Un certificat de conformité a été délivré le **14 janvier 2026** par le greffier adjoint de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution et celle-ci est entrée en vigueur à cette date.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 et sur le site Web de la Ville de Montréal, section [Règlements municipaux](#).

Fait à Montréal, le 15 janvier 2026

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj